



Centre de gestion  
de Seine-et-Marne  
Fonction Publique Territoriale

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 07 AVRIL 2025

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 25-10**

**FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT – EXERCICE 2024**

**DATE DE CONVOCATION** L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à neuf heures trente, s'est réuni en son siège,  
Le 25 mars 2025 le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de Mme Anne THIBAUT, maire d'Arville.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>Mme Anne THIBAUT</b> Maire d'ARVILLE - Présidente	Présente	<b>Mme Isoline GARREAU</b> Maire de DIANT	Excusée
<b>M. Vijay-Damien POIRIER</b> Conseiller municipal Mairie de CESSON	Pouvoir M G.CHANCLUD	/	
<b>M. Mathieu VISKOVIC</b> Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Présent*	<b>M. Pascal FOURNIER</b> Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Excusé
<b>M. Gérard CHOMONT</b> Maire de CRÉGY-LES-MEAUX - 2 <sup>ème</sup> Vice-président	Présent*	<b>Mme Gisèle DEVIE</b> Adjointe au Maire de CRÉGY- LES-MEAUX	Absente
<b>M. Jean-François BERGAMINI</b> Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent*	/	
<b>Mme Monique BOURDIER</b> Maire de BOULEURS - 3 <sup>ème</sup> Vice- président	Présente*	<b>Mme Analia HALLER</b> Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Excusée
<b>Mme Joëlle VACHER</b> Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	<b>Mme Valérie BENARD</b> Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRÉSIGNY	Excusée
<b>Mme Nicole VERTENEUILLE</b> Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente	<b>Mme Béatrice RIOLET</b> Adjointe au Maire de LA FERTÉ- GAUCHER	Absente

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250407-25-10-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2025  
Date de réception préfecture : 08/04/2025

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>M. Gérard CHANCLUD</b> Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau	Présent	<b>M. David CHARPENTIER</b> Adjoint au Maire de ESBLY	Présent**
<b>M. François BOUCHART</b> Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Pouvoir Mme A. THIBAUT	<b>Mme Françoise SAVY</b> Conseillère municipale – Mairie de COMBS-LA-VILLE	Absente
<b>Mme Nathalie DUTRIAUX</b> Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente*	<b>M. Vincent MEVEL</b> Maire de LARCHANT	Absent
<b>M. Bernard JACOTIN</b> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Présent*	<b>M. Pierre YVROUD</b> Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Excusé
<b>Mme Marie-Martine SALLES</b> Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
<b>Mme Nicole BUROT</b> Adjointe au Maire de EVRY-GRÉGY-SUR-YERRES	Pouvoir Mme N.VERTENEUILLE	<b>M. Laurent JACQUIN</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
<b>M. Patrick SNAKOWSKI</b> Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	<b>M. Jacques DELPORTE</b> Adjoint au Maire de FERRIÈRES-EN-BRIE	Absent
<b>M. Thierry SEGURA</b> Maire de BOISSETTES	Pouvoir Mme J.VACHER	<b>Mme Martine WESOLOWSKI</b> Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
<b>Mme Céline MICHARD</b> Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente*	<b>Mme Ornella GUY</b> Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
<b>M. Gilles GROSLEVIN</b> Maire de SOLERS – Membre du bureau	Pouvoir Mme G.COURET	<b>Mme Pascale PRUNET</b> Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
<b>M. François RATIER</b> Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	<b>M. Serge DURAND</b> Adjoint au Maire de LE MÉE-SUR-SEINE	Absent
<b>M. Julien BOUSSANGE</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	<b>Mme Valérie JACQUENET</b> Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
<b>Mme Pascale LEVAILLANT</b> Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Présente*	<b>Mme Claude RAIMBOURG</b> Adjointe au Maire de DOUÉ	Absente
<b>M. Alain AUBRY</b> Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
<b>Mme Ghyslaine COURET</b> Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Présente	<b>M. Jacques KECK</b> Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent***

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
<b>Mme Eliane FERRER</b> Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	<b>Mme Isabelle PERIGAULT</b> Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
<b>Mme Emmanuelle VIELPEAU</b> Adjointe au Maire de MEAUX	Absente	<b>M. Didier ATTALI</b> Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
<b>Mme Colette BOISSOT</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée	<b>Mme Annie FERRI</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Présente*
<b>Mme Marie-Liesse DUPUY</b> Adjointe au Maire de MELUN	Absente	<b>Mme Monique CELLERIER</b> Adjointe au Maire de MELUN	Absente

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

<b>Membres titulaires du Conseil d'Administration</b>	27
<b>Membres suppléants du Conseil d'administration</b>	27
<b>Quorum</b>	14
<b>Présents</b>	8
<b>Présents prenant part au vote</b>	7
<b>Présents en visioconférence</b>	10
<b>Présents en visioconférence prenant part au vote</b>	9
<b>Pouvoirs</b>	5
<b>Votants</b>	21

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURDIER**

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

Compte tenu des résultats de clôture obtenus au compte financier unique 2024 présenté et adopté en cette même séance, à savoir :

**Section de fonctionnement**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	- 85 369,22 €
Résultat antérieur reporté	3 421 142,14 €
Résultat à affecter	3 335 772,92 €

**Section d'investissement**

Solde d'exécution d'investissement (hors restes à réaliser)	2 689 904,31 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat antérieur reporté	- 291 851,51 €
Régularisation ICNE 2023 (Passage de la M832 à la M57)	- 24 657,55 €
Solde d'exécution d'investissement	3 373 395,25 €

- un excédent de 3 335 772,92 € en section de fonctionnement
- un excédent de 2 373 395,25 € en section d'investissement

Soit aucun un besoin de financement de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20250407-25-10-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2025  
Date de réception préfecture : 08/04/2025

Madame la Présidente propose d'affecter les résultats de clôture de la manière suivante :

- 2 373 395,25 € en report au chapitre 001 section d'investissement – Excédent antérieur reporté
- 0 € en recettes au compte 1068 section d'investissement – Excédent de fonctionnement capitalisé
- 3 335 772,92 € en réserve au chapitre 002 section de fonctionnement - Excédent antérieur reporté

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

**VU :**

- le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5,
- l'instruction comptable et budgétaire M57
- la délibération du Conseil d'administration du 07 avril 2025 portant adoption du compte financier unique 2024,

**CONSIDÉRANT :**

- que l'article L.2311.5 du Code général des collectivités territoriales précise que l'affectation du résultat de l'exercice se fait après le vote du compte administratif,
- que l'affectation du résultat doit au moins couvrir le besoin d'autofinancement de la section investissement tel qu'il apparaît au compte administratif,
- que les résultats de clôture obtenus au compte financier unique 2024 présenté et adopté en cette même séance, à savoir :
  - un excédent de 3 335 772,92 € en section de fonctionnement
  - un excédent de 2 418 186,62 € en section d'investissement, soit aucun besoin de financement.
- qu'en 2023, avec la nomenclature M832, les ICNE, et les provisions étaient des opérations d'ordre budgétaire et qu'avec le passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, celles-ci étant d'ordre semi-budgétaire, il convient de régulariser le résultat antérieur reporté de 2023 en réintégrant un déficit de 20 133,82 € correspondant au ICNE 2023 et de 24 657,55 pour les provisions.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**DÉCIDE :**

**Article unique**

D'affecter les résultats de clôture du budget 2024 de la manière suivante :

- 2 373 395,25 € en report au chapitre 001 section d'investissement – Excédent antérieur reporté
- 0 € en recettes au compte 1068 section d'investissement – Excédent de fonctionnement capitalisé
- 3 335 772,92 € en réserve au chapitre 002 section de fonctionnement - Excédent antérieur reporté

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 07 avril 2025

La Présidente du Centre départemental de gestion,  
Maire d'Arville,



Anne THIBAUT  
Officier de l'ordre national du Mérite

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*